CJSeine
HUISSIERS DE JUSTICE

PROCÈS-VERBAL DE DEPOT

SELARL CJSeine
Huissiers de Justice Associés

En date du : 23/12/2021

Référence : 121170

LE HAVRE - 22 rue Jules Lecesne - BP 146 - 02 35 42 40 89
ROUEN - 34 rue Jean Lecanuet - 02 35 93 50 15
FECAMP - 28 rue Félix Faure - BP 6 - 02 35 10 44 44

contact@cjseine.com

www.huissier-cjseine.fr

Huissiers de Justice

SELARL CJSeine
Huissiers de Justice Associés

Les Huissiers de Justice :
Mathilde CABIN-DACIER
Aurélie PLICHON
Gaëtan LAJOYE

Les sites :

LE HAVRE (76600)
22 Rue Jules Lecesne – BP 146
09h00 12h00/13h30 17h30
02 35 42 40 89

FECAMP (76400)
28 Rue Félix Faure – BP 6
09h00 12h00/ 13h30 17h30
02 35 10 44 44

ROUEN (76000)
34 Rue Jean Lecanuet
14h00 17h30
02 35 93 50 15

contact@cjseine.com
www.huissier-cjseine.fr

Références bancaires :
CREDIT AGRICOLE
DE NORMANDIE-SEINE
IBAN : **FR76 1830 6000 6565 0144 9900 067**
BIC : **AGRIFRPP883**
Accepte le paiement par carte bancaire

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

REFERENCES A RAPPELER
MD:121170 - YB
DOSSIER GERE A : LE HAVRE

PROCES-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEU-CONCOURS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE **VINGT TROIS DECEMBRE**

A LA DEMANDE DE :
Association FEDERATION FRANCE QUEBEC / FRANCOPHONIE dont le siège social est 94 rue de Courcelles 75008 PARIS.
Agissant poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Laquelle m'a préalablement exposé :

La requérante organise un jeu-concours par tirage au sort intitulé « CONCOURS DE DESSIN : « A LA CONQUETE DE L'ESPACE AVEC THOMAS PESQUET ET FARAH ALIBAY » ».

Que le règlement est annexé au présent procès-verbal de constat.

Que toute participation au concours implique l'acceptation du présent règlement, sans aucune réserve, ni condition préalable.

Que le non-respect dudit règlement par le participant entrainera la nullité pure et simple de sa participation et l'attribution de son lot.

Par conséquent et déférant à cette réquisition,

J'ai, soussignée, Maître Mathilde CABIN-DACIER, Huissier de Justice associée au sein de la Selarl CJSeine, les Commissaires de Justice de la Seine, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à la résidence de ROUEN (76000), 34 rue Jean Lecanuet

Certifie avoir reçu ce jour de l'association FEDERATION FRANCE QUEBEC / FRANCOPHONIE, le règlement du concours « CONCOURS DE DESSIN : « A LA CONQUETE DE L'ESPACE AVEC THOMAS PESQUET ET FARAH ALIBAY » » comportant 11 articles, sur 3 pages dont 3 en recto-verso, lequel est intégralement annexé au présent procès-verbal qui figurera au rang des minutes de notre étude à la date de ce jour.

ANNEXE REGLEMENT

Coût : MEMOIRE.

Maître Mathilde CABIN-DACIER
Huissier de Justice au sein de la Selarl CJSeine

SELARL CJSeine Huissiers de Justice Associés

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSINS ORGANISÉ PAR LA FFQ-F - édition 2021

Préambule : La Fédération France-Québec / francophonie (FFQ-F), et sa régionale Grand-Quevilly Vallée de Seine / Québec, organisent un concours de dessin visant plusieurs objectifs. Tout d'abord permettre d'animer la communauté (les adhérents) de la fédération tout en renforçant les liens grâce à la couverture nationale et internationale (au Québec). Un concours de ce type, permettra également à la FFQ-F et à sa régionale de gagner grandement en visibilité auprès des populations française et québécoise, et cela résulte sur une forte demande d'adhésion à l'association à travers les différentes régionales. Ce concours permettra d'autant plus de raviver les diverses plateformes de la FFQ-F.

LE RÈGLEMENT

Article 1 : Présentation

La FFQ-F et sa régionale organisent dans le but renforcer les liens entre la France et le Québec un concours de dessin. Ce concours a pour thème "à la conquête de l'espace avec Thomas PESQUET et Farah ALIBAY". Il a pour but d'illustrer par le dessin l'espace, et dans celui-ci doivent figurer Thomas PESQUET et Farah ALIBAY ou des éléments qui les rappellent.

Thomas PESQUET	Farah ALIBAY
Thomas est un astronaute français né le 27 février 1978 à Rouen. Il suit une formation d'ingénieur aéronautique à l'institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace à Toulouse. A la suite de cela il occupe différents postes dans le domaine aérospatial. En 2005 il devient pilote de ligne et fait partie des 6 candidats choisis pour former le 3ème groupe d'astronaute européens. Il est le dixième français à partir dans l'espace le 17 novembre 2016. Durant cette mission, il mène une centaine d'expériences et effectue deux à l'extérieur du véhicule spatial revêtu d'une combinaison spatiale, pour des missions de maintenance de la station spatiale internationale. En juillet 2020, il est sélectionné pour une seconde mission à	Farah est une ingénieure canadienne en aérospatiale née à Montréal au Québec. Elle travaille actuellement au Jet Propulsion Laboratory, un centre de recherche géré par l'institut Californienne de technologies et affilié à la NASA. Farah a grandi dans la ville de Joliette au Québec avant de déménager à Manchester en Angleterre à ses 14 ans, à cause de l'emploi de son père. Elle a par la suite étudié à l'université de Cambridge où elle a obtenu son baccalauréat ainsi que sa maîtrise en ingénierie et technologie spatiale en 2010. Durant un stage qu'elle a réalisé au sein de la NASA Academy au Goddard Space Flight Center, elle a été présentée à de nombreux centres et activités de la NASA. A l'issue de cela, Farah s'est découvert une passion

SELARL CJSeine Huissiers de Justice Associés

bord de la capsule Crew Dragon (véhicule spatial développé par SpaceX pour la NASA) et devient le premier Européen assigné à une mission à bord du véhicule	pour l'exploration planétaire robotique. Elle est également au cœur de la mission spatiale de mars 2020 de la NASA, qui a envoyé sur Mars l'astro mobile Persévérance et l'hélicoptère Ingenuity développé une agence de la NASA (JPL " Jet Propulsion Laboratory)

Article 2 : règles particulières

Le concours de dessin est ouvert à tous, enfants et adultes à partir de 6 ans et comprend 5 niveaux dont 4 niveaux scolaires et 1 niveau adulte stipulé à l'article 6 du présent règlement.
Pour les mineurs, obligation de fournir une autorisation du ou des parents possédant l'autorité parentale. Ils doivent résider sur le territoire métropolitain ou ultra marin.
Ce concours s'adresse aux personnes physiques individuelles.
Un seul dessin par personne est autorisé.

Article 3 : Communication

Niveau national pour les catégories scolaires auprès des enseignants principalement et concernant la catégorie adulte il sera annoncé au niveau national en France.
Promotion via le site internet de la FFQ/f, page Facebook, Twitter, Instagram, communiqués de presse ou tout autre support médiatique.
Assurer la visibilité de la Fédération et de ses partenaires en faisant apparaître le logo de la FFQ-F, sa régionale et de ses différents partenaires

Article 4 : Inscription

L'inscription au concours et le dépôt du dessin se fera obligatoirement par le biais d'une Régionale, d'une association partenaire et/ou associée qui devront s'inscrire par le biais d'un formulaire à retourner par voie électronique ou par courrier avant la clôture du concours, fixée au 31 janvier 2022.
Le responsable régional se charge des inscriptions individuelles de son secteur.

Article 5 : matériel à utiliser

Il est recommandé que les dessins soient réalisés selon les conditions suivantes :

- Sur un papier « Canson » de couleur blanc, d'un grammage compris entre 125g/m2 à 300g/m2, selon le matériel utilisé.
- En format A4 paysage (horizontal) ou portrait (vertical).

Le matériel pouvant être utilisé se compose de :

- Feutres (à paillette), crayons de couleurs ou crayon à papier, peinture (à l'eau, à l'huile, à l'acrylique, gouache), de l'encre de chine
- Sur les dessins, ne devront figurer aucun rajout (gommettes, collages, stickers, autocollants, « post-it », pliages, découpage, collages.

Au dos du dessin ou (formulaire) devront figurer : Le nom, le prénom, l'âge, le nom de l'école, la classe, (l'adresse de l'établissement ou de l'association) si la participation au concours a été organisée dans un cadre scolaire ou associatif.

Dans le cadre d'une participation individuelle, sur le formulaire qui accompagne le dessin devront figurer le nom de la régionale, les coordonnées des parents (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse, adresse courriel…)

Tout plagia sera automatiquement exclu du concours sans possibilité de recours contre l'organisateur dans la mesure où il s'agit d'une prestation personnelle.

Article 6 : classification des niveaux

Les dessins reçus seront répartis en fonction du niveau auquel ils correspondent, dans l'une des cinq catégories suivantes :
NIVEAU 1: Classes de CE
NIVEAU 2: Classes de CM et 6ème
NIVEAU 3: Classes de 5ème, 4ème et 3ème
NIVEAU 4: 2nd, 1ère, Tle
NIVEAU 5: 18 ans et plus
Dans chacune des catégories, les 50 (cinquante) premiers dessins maximum seront sélectionnés pour leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème. Ces dessins seront ensuite soumis à un jury indépendant qui élira pour chacun des niveaux trois lauréats. Les dessinateurs professionnels relevant de toute forme de média ne sont pas admis à participer au concours.

Article 7 : composition du jury

Le jury sera composé de membres indépendants de la fédération sous la présidence de la FFQ-F (Présidente ou son représentant), selon leurs disponibilités, en nombre impair, tels que :

- Un membre de l'équipe de Thomas PESQUET
- Un membre de l'équipe de Farah ALIBAY ou tout autre intervenant québécois
- Un membre de l'IUT de Rouen
- Un partenaire autre de l'événement
- Un membre de la DGQP
- Un membre du consulat de France au Québec
- Le lauréat du concours Franco bulle

Article 8 : Règles générales

Le concours de dessin destiné au public se déroulera du 1er janvier au 16 avril 2022.
Les dessins devront être envoyés aux régionales, associations associées et ou partenaires accompagnées d'un formulaire de participation qui est disponible sur le site de FFQ-F.
Les dessins ne seront pas retournés aux participants et resteront la propriété de la FFQ-F. Ils seront utilisés afin de réaliser un album. A la suite du concours, 18 à 20 ouvrages seront réalisés. 15 seront remis aux lauréats de chaque catégorie, un restera la propriété de l'association, un sera remis à Thomas PESQUET et un autre exemplaire à Farah ALIBAY.
La participation au concours « dessin » implique la parfaite connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement.
Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier tout candidat ne répondant pas aux conditions de participation énumérées dans le présent règlement.
Les organisateurs se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier toute personne

SELARL C.I.Seine
Huissiers de Justice Associés

intervenant de manière frauduleuse sur le système d'inscription et de participation ainsi que toute personne ayant nui à l'administration, à la sécurité et au bon fonctionnement du concours.
Toutes les décisions des organisateurs dans le cadre de ce concours **ne sont pas susceptibles d'appel.** Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours, si requis.

Tous les participants majeurs autorisent la prise de photos et / ou de vidéo et leur reproduction à titre gracieux dans le cadre des cérémonies des remises de prix, pour les mineurs l'un des parents ou les deux parents possédant l'autorité parentale doivent établir une autorisation au profit de la FFQ-F.

Article 8-1 : Calendrier

Afin que les établissements puissent se préparer et que les parents puissent s'organiser pour que leurs enfants participent, le concours fera l'objet d'une annonce sur le site de la FFQ-F et toute forme de média entre décembre 2021 et janvier 2022. Le concours débutera à la rentrée, le 1er janvier 2022 et prendra fin le 16 avril 2022. Les dessins feront pendant les mois d'avril et mai 2022 l'objet d'une évaluation par le jury. Au mois de juin 2022, la FFQ-F organisera la remise des lots pour les 15 lauréats du concours.

Article 8-2 : Partenaires

La FFQ-F sollicitera plusieurs partenariats auprès d'entreprises telles que Fnac-Darty et Cultura (fourniture d'ouvrages littéraires, des biens culturels ou des tirages photo), la Cité de l'espace, le Futuroscope (entrées, des souvenirs, du matériel d'observation...) qui feront office de lots pour les participants. Un complexe hôtelier ou un établissement universitaire sera sollicité, pour l'organisation de la cérémonie de la remise des prix au sein de leur établissement. Un traiteur ou un établissement d'apprentissage en restauration sera sollicité pour proposer un apéritif dînatoire.
La FFQ-F sollicitera leur accord pour l'utilisation de chaque logo.

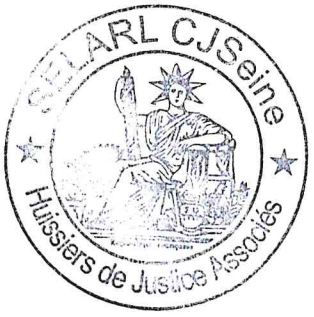

Article 8-3 : Remises des Prix

En ce qui concerne la remise des prix,
Lieu pressenti : L'IUT de Rouen/Université de Rouen Normandie
Invités : La présidente de la FFQ-F ou son représentant ;
Les membres du jury,
Les représentants des institutionnels : DGQP, consulat du Québec
Les responsables des Régionales (Président, ou 1 représentant) ;
Les lauréats en présentiel ou en visio, pour les lauréats ne pouvant être présent, le président de la régionale pourra le représenter.
Un représentant de l'IUT de Rouen.
Il est envisagé de proposer, selon leur agenda, une visioconférence avec Thomas PESQUET et Farah ALIBAY sur leurs missions et les métiers de l'aérospatial en général, ou tout autre intervenant dans le domaine de l'aérospatial.
Les régionales, associations associées et/ou partenaires seront invités à faire une cérémonie de remise de prix chez elles avec revue de presse à transmettre à la FFQF.

Article 8-4- : Description des prix

La reproduction de 20 livrets de 70 à 100 pages regroupant les dessins présentés est estimée entre 800 € et 1000€ et 650 € minimum de cadeaux remis aux lauréats qui seront d'une valeur minimale de :
60 € pour le 1er
40 € pour le 2éme
30 € pour le 3ème
La remise d'un petit lot est envisagée pour chaque participant, fourni par les partenaires.

Article 8-5 : Les affiches

Les affiches et formulaires sont annexées au présent règlement.
Source Photos de Thomas Pesquet — Wikipédia (wikipedia.org)
Source Photo de Farah Alibay — Wikipédia (wikipedia.org)

Article 9 : Loi informatique et liberté

Les organisateurs s'engagent à traiter de façon confidentielle les données à caractère personnel recueillies dans les formulaires et à ne pas les divulguer à d'autres établissements, partenaires (autres que ceux du concours), organismes privés ou entreprises commerciales.
Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Le traitement de ces données à caractère personnel fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).
Les données à caractère personnel indispensables que les participants communiquent sur le site internet ou par courriel dans le cadre du concours permettent à la FFQ-F de traiter leur participation au dit concours (envoi à votre adresse électronique ou postale de tout prix, et toute information).Tous les participants au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données à caractère personnel les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à l'adresse suivante : Madame la Présidente – Fédération France-Québec / francophonie – 94 rue de Courcelles 75008 PARIS.

Article 10 : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites sans autorisation expresse de la FFQ-F
Ce concours relève des dispositions applicables en droit français.

Tout litige fera l'objet d'une recherche de solution amiable avant l'engagement d'un recours contentieux. Le tribunal compétent sera celui du siège de l'organisateur 94 rue de Courcelles 75008 PARIS.

SELARL CJSeine
Huissiers de Justice Associés

Article 11 : Dépôt légal

Le présent règlement sera déposé chez Maître Mathilde CABIN DACIER, Huissier de Justice, à CJ Seine 34 Rue Jean Lecanuet 76000 Rouen

Le règlement est disponible, à titre gratuit, à l'adresse suivante : Madame la Présidente Fédération France - Québec / francophonie – 94 rue de Courcelles - 75008 PARIS.
Le règlement peut être consulté en ligne sur le site www.francequebec.fr.

Les frais de timbre au tarif en vigueur seront remboursés sur simple demande accompagnée de la demande du règlement. Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le concours.

Le présent règlement de la FFQ-F établi pour valoir et servir ce que de droit.

Fait le 07/12/2021 à Paris, en trois exemplaires.

La Présidente
Caroline RAUZY

La responsable de projet
Frédérique VALEE

SELARL CJSeine
Huissiers de Justice Associés